



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

N° 00016

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_16D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Renouvellement de l'adhésion du CASVP à l'association Dons Solidaires et signature de la charte d'engagement pour l'année 2026.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la délibération n° 87 du CA du 18/10/2019 portant création d'une épicerie solidaire au CHU Crimée ;

Vu la charte d'engagement pour l'année 2026 ;

Vu le mémoire de la directrice générale portant sur le renouvellement de l'adhésion du CASVP à l'association Dons Solidaires et signature de la charte d'engagement pour l'année 2026 ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée renouveler l'adhésion du CASVP à l'association Dons Solidaires, d'un montant de 100 euros, et à signer la charte d'engagement pour l'année 2026.

Article 2

Le paiement des dépenses au titre de l'année 2026 sera imputé sur le budget général d'exploitation du CASVP :

- Compte 6184 pour l'adhésion.
- Compte 60268 pour les frais de participation

La Directrice Générale

Jeanne Seban

La Présidente

Léa Filoche